



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
STD/MI

ARRETE PREFECTORAL N°47-2017-02-03-003

déclarant cessible en vue de l'expropriation demandée par la commune de Rives, la parcelle supportant un chemin rural sur la commune de Rives

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le Code de l'expropriation ;

VU la délibération du conseil municipal de Rives en date du 26 mai 2016;

VU les pièces du dossier d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 09 septembre 2016 portant désignation de M. Bernard HAAGE, retraité, ancien directeur de Préfecture en qualité commissaire enquêteur titulaire et de M. Jean Pierre DELAME, retraité du ministère de l'agriculture en qualité commissaire enquêteur suppléant;

VU l'arrêté préfectoral n° 47-2016-10-13-001 du 13 octobre 2016 portant ouverture de l'enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité concernant le projet ;

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 20 décembre 2016 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : est déclaré cessible en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de Rives ou de son concessionnaire, le terrain désigné à l'état parcellaire ci-annexé.

ARTICLE 2 :Le présent arrêté sera affiché en mairie, par les soins du maire de la commune de Rives. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de l'État en Lot-et-Garonne.

Il sera notifié par les soins de l'expropriant aux propriétaires concernés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Rives, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le C 3 FEV. 2017

Pour le Préfet,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE

DEPARTEMENT
DE LOT ET GARONNE

Arrondissement
de VILLENEUVE-SUR-LOT

Canton de VILLEREAL

Tél /Fax : 05 53 36 03 58
Mail : communes.rives@orange.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE RIVES

47210



A Rives, le 25 juillet 2016

ETAT PARCELLAIRE

REFERENCE CADASTRALE :

SECTION B N°246 de 205 m² qui est goudronné depuis plus de 50 ans

SUPERFICIE A ACQUERIR : la totalité de la parcelle soit 205m²

ADRESSE DU TERRAIN :

lieu-dit PRADAGE-EST à RIVES 47210

PROPRIETAIRE :

Monsieur Jean-Jacques BOUCHEYROU, né le 24.02.1948 à MONSEGUR 47

domicilié au lieu-dit Salazard à MONSEGUR 47150

Le Maire,

 **Jean-Marc CHEMIN**


Relevé de propriété du compte propriétaire de la parcelle B 246 Commune de RIVES

Année de mise à jour	2016	Département	47	Commune	RIVES (223)	Numéro communal	B00079
		Direction	0				

PROPRIETAIRES

PROPRIETAIRE MBL6B2 Monsieur BOUCHEYROU JEAN JACQUES
 SALAZARD
 47150 MONSEGUR né(e) le 24/02/1948 à 47 MONSEGUR

DESIGNATION DES PROPRIETES

Acte	Section	N° Plan	C Pa	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL																			
							Bât	Esc	Niv	N° porte	N° Invar	S Ta	M Ev	Af	Nat Loc	Cat	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	An Deb	Fraction RC Exo	% Exo	Tx OM	Coef							
12	B	506		77	PRADAGE OUEST	B057	A	01	00	01001	0117169T	A	C	H	MA	6	1 201	C	CG	C	1 023										P	
12	B	506		77	PRADAGE OUEST	B057	B	01	00	01001	0125129C		C	C	CD	C																

REV IMPOSABLE 2 224,00€	COMMUNE REV EXONERE 0,00€ REV IMPOSABLE 2 224,00€	DEPARTEMENT REV EXONERE 0,00€ REV IMPOSABLE 2 224,00€	REGION REV EXONERE 0,00€ REV IMPOSABLE 2 224,00€
-------------------------	---	---	--

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES

Acte	Section	N° Plan	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	FP DP	S Ta	SUF	Gr/ Ss Gr	Classe	Nat Cult	EVALUATION						LIVRE FONCIER FEUILLET						
													Contenance Ha	A	Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo		An Ret	Fraction RC EXO	% EXO	RC		
	B	246		PRADAGE OUEST	B057		Oui	A		2/PA	03		00	02	05	0,52	C	TA				0,52	100,00		
	B	499		PRADAGE OUEST	B057	0251	Oui	A		9/J	01		00	12	50	8,99	CG	TA				0,10	20,00		
	B	506		PRADAGE OUEST	B057	0250	Oui	A		13/S			00	28	60	0,00	CG	TA				1,80	20,00		

CONTENANCE HA 00 A 43 CA 15	REV IMPOSABLE 10€	COMMUNE REV EXONERE 2€ REV IMPOSABLE 8€	DEPARTEMENT REV EXONERE 0€ REV IMPOSABLE 10€	REGION REV EXONERE 0€ REV IMPOSABLE 10€
-----------------------------	-------------------	---	--	---